



AuM

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017 – 20H30

Sur proposition de Madame Michèle LERNOUT, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, en début de séance :

- le rajout d'une affaire à l'ordre du jour portant sur la désignation d'un élu référent à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour le programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte ;
- le passage de l'affaire n°15 « Approbation du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles » en début de séance devenant ainsi affaire n°1.

### 1. Approbation du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles

Les membres du Conseil Municipal ont adopté le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles qui vise à optimiser les pratiques communales de gestion des espaces naturels dans l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant) ou dans la consommation de l'eau destinée à l'arrosage.

### 2. Compte de gestion 2016

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le Conseil Municipal. Seules des discordances persistent entre l'actif du Trésorier et l'inventaire de la Commune.

### 3. Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2016, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement :	2 287 551,80 €
Investissement : résultat de l'exercice :	308 401,80 €
avec les reste à réaliser :	- 80 514,90 €

### 4. Compte administratif 2016 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le résultat positif de 2 287 551,80 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé :	80 514,90 €
Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté :	2 207 036,90 €

### 5. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2016.

### 6. Compte de gestion 2016 - assainissement

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le Conseil Municipal. Seules des discordances persistent entre l'actif du Trésorier et l'inventaire de la Commune.

**7. Compte administratif 2016 - assainissement**

L'Assemblée a approuvé le compte administratif 2016 assainissement, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Exploitation :	1 098 983,05 €
Investissement : résultat de l'exercice :	- 302 868,37 €
avec les restes à réaliser :	- 313 532,86 €

**8. Compte administratif 2016 – assainissement – Affectation du résultat de la section d'exploitation**

Le compte administratif 2016 assainissement présente un résultat positif en section d'exploitation de 1 098 933,05 €, qui sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé :	313 532,86 €
Section d'exploitation : excédent de fonctionnement reporté :	785 400,19 €

**9. Taux d'imposition 2017**

Les taux communaux, identiques à ceux de l'an dernier, sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	11,60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	107,01 %

**10. Budget primitif 2017**

Le budget primitif 2017 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 11 442 000 € et 5 768 000 €.

**11. Subventions de fonctionnement aux associations – année 2017**

Les membres du Conseil Municipal ont voté l'attribution pour l'année 2017 d'une subvention de fonctionnement à 38 associations pour un montant total de 86 110 €.

**12. Budget primitif - assainissement 2017**

Le budget d'assainissement 2017 est voté globalement en équilibre pour 1 167 000 € en section d'exploitation et 2 519 000 € en section d'investissement. La redevance assainissement est fixée à 0,27 € le m<sup>3</sup>.

**13. Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz (RODPP)**

Il a été décidé d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

**14. Mobilier urbain d'affichage publicitaire – institution d'une redevance pour occupation du domaine public**

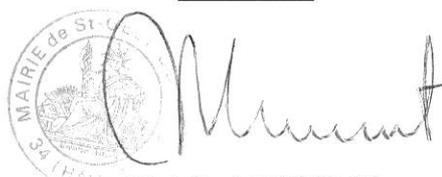
Une redevance pour l'occupation du domaine public du mobilier urbain d'affichage publicitaire a été instituée.

**15. Institution du Droit de Prémption Urbain**

L'Assemblée a décidé d'instituer un Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU telles que délimitées par le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en date du 21 mars 2017, dont le périmètre d'application est annexé à ce plan.

16. **Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermique**  
Le Conseil Municipal a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques. Il autorise le Président d'Hérault Energies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la Commune sera partie prenante.
17. **ALSH pour adolescents et espace jeunesse – actualisation des tarifs au 1er avril 2017**  
Les tarifs pour l'ASLH pour adolescents et espace jeunesse ont été actualisés au 1<sup>er</sup> avril 2017.
18. **Collège public du Groupe d'Action Locale du Grand Pic Saint Loup – Désignation d'un représentant de la commune**  
Madame le Maire a été désignée pour représenter la Commune au sein du collège public du Groupe d'Action Locale du Grand Pic Saint Loup dans le cadre du programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2014-2020.
19. **Commission d'Appel d'Offres – remplacement d'un membre titulaire démissionnaire**  
Suite à la démission d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Gilles FRONTIN est désigné membre titulaire et Monsieur Fabrice OGER membre suppléant.
20. **Commission permanente « Animation – Culture » - remplacement d'un membre démissionnaire**  
Madame H.Véni MICHEL a été désignée membre de la commission permanente « Animation - Culture ».
21. **Personnel territorial – Modification du tableau des emplois**  
Le nouveau tableau des emplois a été adopté.
22. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**  
Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
23. **Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour le programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte**  
Monsieur Michel MAROT est désigné comme élu référent en charge du projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

LE MAIRE

The image shows a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal contains the text 'MAIRIE de St-Loup' and the number '34'. The signature is in cursive and appears to read 'M. LERNOUT'.

Michèle LERNOUT